

**L'ÉQUIPE DU CIRIEC  
BOULEVERSEE PAR LES ATTENTATS  
S'INCLINE DEVANT LES VICTIMES  
ET S'ASSOCIE A LA DOULEUR DE LEURS PROCHES**

**PLUS QUE JAMAIS,  
DRESSONS-NOUS CONTRE LA HAINE  
ET LA BARBARIE !**

# Un bien pour un mal ou un mal pour un bien ?

## Alain Arnaud

Président du CIRIEC

**L**e moment de stupeur passé, nombre d'européens convaincus ont dû probablement se dire en leur for intérieur « bon débarras », à la suite de la décision du peuple britannique de quitter l'Union Européenne. Après-tout, quoi de plus logique quand on se souvient de l'attitude constante de la Grande-Bretagne qui n'a jamais vraiment joué le jeu européen, qui a souvent saboté les tentatives d'une meilleure intégration, qui n'a adopté ni l'euro, ni Schengen, ni la politique sociale, ni la politique de défense, mais qui dans le même temps a bénéficié des subsides de l'Union Européenne et imposé les principes de son modèle économique, tout en pesant bien souvent sur des décisions qui ne la concernaient pas.



Dans une première réflexion, comment ne pas considérer que ce Brexit va entraîner des conséquences fâcheuses aux plans économique et politique, d'abord pour le Royaume-Uni lui-même et ses populations, mais aussi pour l'Europe voire les autres pays du monde compte-tenu de l'interdépendance des uns et des autres ? Les premières tendances semblent démontrer que l'on va vers de plus grandes difficultés économiques et financières, et donc sociales, sur fond d'une situation géopolitique mondiale des plus préoccupantes. Au surplus, avec la montée des populismes un peu partout en Europe, le risque de contagion est bien réel et l'initiative du Royaume-Uni pourrait inciter d'autres pays européens à quitter l'Union. Si tel était le cas, l'Union européenne serait en voie de désintégration, et quel champ serait ainsi laissé aux velléités russes de reconstituer peu à peu l'ex empire soviétique, sur fond d'incertitudes politiques liées aux échéances électorales dans plusieurs pays d'Europe ainsi qu'aux Etats-Unis ! On aurait ainsi perdu de vue l'objectif premier de la construction européenne : se prémunir contre la guerre.

Ce repli sur eux-mêmes des britanniques, décidé en quelques heures par un peu plus de la moitié des votants, pose donc de sérieux problèmes, aux conséquences inimaginables à ce jour, et met en grande tension une communauté internationale qui n'en avait pas besoin, tout en jouant aux dés l'avenir des populations. Pour autant, en analysant pourquoi nous en sommes arrivés là, ne faut-il pas voir dans cette décision historique l'opportunité de se reposer les bonnes questions ?

Ne faut-il pas considérer ce coup dur comme l'occasion de remettre sur la table les raisons du vivre ensemble sur notre continent, en redéfinissant les grands objectifs politiques pour leur redonner du sens afin qu'ils

soient appropriés par les populations ? Poser ces questions c'est bien évidemment déjà apporter une réponse positive : il faut redéfinir un projet européen à l'aune des grandes problématiques de ce monde que sont les inégalités croissantes, la sécurité, la préservation de l'environnement, et le faire partager par les populations auxquelles les pouvoirs politiques serinent depuis trop longtemps un discours par trop négatif sur l'Europe pour le plus souvent se décharger de leurs responsabilités propres. Parallèlement, il faut redéfinir les modalités de la gouvernance européenne et du mandat donné par les Etats aux institutions européennes. Bref, il faut plus de démocratie et moins de technocratie.

Plus de démocratie, mais une vraie démocratie. Celle à laquelle nous venons d'assister au Royaume Uni pose question et incite à réfléchir. Bien sûr qu'un référendum est le moyen d'expression directe le plus démocratique qui soit. Mais encore faut-il qu'il y ait un débat non tronqué, que les arguments ne soient pas fallacieux, que la vérité soit dite sur les conséquences du vote, que la campagne pour le oui ou le non ne soit pas menée dans un climat de violence, celle des mots et encore moins celle des actes. Et puis ne faudrait-il pas que pour un référendum entraînant autant de conséquences structurantes, ce soit une majorité qualifiée qui soit requise et non une majorité simple ? Enfin, il faut changer de modèle économique, et en finir avec ce modèle néolibéral qui se nourrit des crises en enrichissant les plus riches et en appauvrissant les plus pauvres. Il faut passer d'un modèle basé sur le dogme du marché concurrentiel à tout prix, à un modèle qui satisfasse les besoins réels des populations, un modèle qui organise les solidarités nécessaires sans renvoyer les individus au marché, qui soit garant concret de l'intérêt général au-delà des seules régulations le plus souvent inopérantes, et qui sauvegarde les biens communs et l'environnement.

Cela doit redonner du sens à une action publique entreprenante et souveraine, et conforter la volonté de l'économie sociale et solidaire de contribuer à la création de valeur en entreprenant autrement au bénéfice des populations. C'est cette considération qui justifie l'existence, la vocation du CIRIEC et l'engagement de son réseau de chercheurs.

...

**Ce sont bien ces thèmes qui alimenteront les débats du congrès international du CIRIEC à Reims les 22 et 23 septembre prochains, auquel nous souhaitons vous voir nombreux.**

## Congrès international

### **31<sup>ème</sup> Congrès international du CIRIEC**

Reims - 21 au 23 septembre 2016

**« Les politiques publiques face aux enjeux sociaux et démocratiques de la mondialisation. Quels projets pour l'économie publique, sociale et coopérative ? »**



Les congrès internationaux du CIRIEC sont, tous les deux ans, des moments attendus de débats et de propositions. Ils sont organisés dans les pays où le CIRIEC compte des sections nationales. Le dernier s'est tenu à Buenos Aires (Argentine), en 2014 ; le prochain se tiendra à Reims, du 21 au 23 septembre 2016, à l'invitation de la section française. Ils sont ouverts aux praticiens et chercheurs du monde entier, aux responsables politiques, syndicalistes, fonctionnaires... membres ou non du CIRIEC.

Quelque 400 praticiens et chercheurs du monde entier participeront à cet important événement.

Dans un contexte de mutation profonde de la société liée à la mondialisation économique et aux transitions de divers ordres (sociétale, environnementale, numérique...), face aux crises et à leurs conséquences sur l'accroissement des inégalités, et aux risques démocratiques dans une absence ressentie de perspectives vers un monde meilleur, le CIRIEC entend s'inscrire dans le débat sur l'efficacité des politiques publiques pour conduire des évolutions dont l'objectif prioritaire doit être la satisfaction des besoins des individus, et l'amélioration des conditions de vie en société.

Le **31<sup>ème</sup> Congrès international du CIRIEC** abordera ainsi les différentes questions qui se posent au regard de l'évolution de la société et débattrà des réponses qui devront leur être apportées :

- l'Etat stratège, dans les différents périmètres de son intervention
- la dynamique de l'économie sociale et solidaire et sa relation avec les politiques publiques
- l'innovation sociale et la réduction des inégalités dans les territoires (impact des politiques publiques locales et de l'ESS notamment)
- la transition numérique et ses enjeux, économique, éthique, démocratique

Des personnalités politiques, universitaires, chercheurs et praticiens du monde entier participeront aux débats qui seront introduits par deux grandes conférences :

- **Jean-Hervé Lorenzi**, conseiller économique du gouvernement français, membre du Conseil d'analyse économique et président du Cercle des économistes présentera les **« Perspectives de l'économie mondiale 2016-2030 »**

- **Monique Castillo**, professeur à l'Université Paris-Est portera un **« Regard philosophique sur la mondialisation »**

>>> Programme : Voir ci-après

>>> Informations / Inscriptions [CLIQUER ICI](#)



# PROGRAMME DU CONG 3<sup>1</sup><sup>e</sup> CONGRÈS DU CIRIEC 21/22/23 SEPTEMBRE 2016 - REIMS

## Les politiques publiques face aux enjeux sociaux et démocratiques de la mondialisation Quels projets pour l'économie publique, sociale et coopérative ?

### Mercredi 21 septembre

Accueil des congressistes au Palais  
des Congrès de Reims 17h00  
Réception à la Mairie de Reims 19h00

### Jeudi 22 septembre matin

Accueil des congressistes 8h00

❖ *Séance d'ouverture 9h00 – 10h30*  
*Présidence : Léopold BEAULIEU (Canada)*

- **Alain ARNAUD**, Président du CIRIEC-International et du CIRIEC-France
- **Arnaud ROBINET**, Maire de Reims
- **Martine PINVILLE**, Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire (France)
- **Jean-Claude MARCOURT**, Vice-président du gouvernement wallon ; Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique (Belgique) (*accord de principe*)
- **Monique LEROUX**, Présidente de l'ACI (Alliance Coopérative Internationale)
- **Denis HAMEAU**, Président de la Commission déléguée Économie sociale et solidaire, Association des Régions de France (ARF)
- **Won Soon PARK**, Maire de Séoul (Corée du Sud) ; Président du Global Social Economy Forum (GSEF)\*

*Pause 10h30 – 11h00*

**Séance plénière 1** 11h00 – 11h30  
*Présidence : Alain ARNAUD (France)*

- Retour sur le 30<sup>ème</sup> Congrès du CIRIEC  
**José Pablo PUZINO**, Président de l'IAIES-CIRIEC-Argentine
- Actualités et perspectives du CIRIEC  
**Bernard THIRY**, Directeur général du CIRIEC-International
- Point sur les travaux scientifiques  
**Philippe BANCE**, Président du Conseil Scientifique International du CIRIEC

**Séance plénière 2** 11h30 – 13h00  
*Présidence : Alain ARNAUD (France)*

### - RÉALITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DANS LE MONDE

- Afrique : **Abdou Salam FALL**, Directeur du Laboratoire de Recherche sur les Transformations Économiques et Sociales (LARTES), Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN) (Sénégal)
- Amérique du Sud : **Leandro PEREIRA MORAIS**, Universidade de Campinas (Brésil)

- Amérique du Nord : **Benoît LÉVESQUE**, Université du Québec à Montréal (UQAM) ; CIRIEC-Canada
- Asie : **Hajime IMAMURA**, Toyo University ; Vice-président du CIRIEC-Japon
- Europe : **Antonella NOYA**, Analyste principale, OCDE\*

### « PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE 2016-2030 »

**Jean-Hervé LORENZI**,  
Président du Cercle des Economistes (France)

*Déjeuner 13h00 – 14h30*

### Jeudi 22 septembre après-midi

❖ **Ateliers A et B** 14h30 – 16h00

- **Atelier A** : L'ÉTAT STRATÈGE ET LES POLITIQUES PUBLIQUES  
*Présidence : Munenori NOMURA (Japon)*  
*Rapporteur : Massimo FLORIO (Italie)*

\**L'internalisation efficiente par les organisations publiques des missions d'intérêt général* – **Catherine GRAS**, Présidente de l'Association Galilée.sp (France)

\**L'entreprise publique, outil stratégique des politiques publiques* – **Luc BERNIER**, Université d'Ottawa (Canada)

\**Etats, transition énergétique et développement de la production de biens publics mondiaux* – **Rainer PLASSMANN**, Directeur du Personnel et Organisation, Stadtwerke Köln GmbH (Allemagne)

\**Politiques de développement en faveur de l'économie sociale et solidaire en Colombie* – **Hernando ZABALA SALAZAR**, Président du CIRIEC-Colombie

\**La fourniture locale de services publics: capitalisme municipal, PPPs et questions de régulation en Italie* – **Francesco TIMPANO**, Université Catholique du Sacré-Coeur de Piacenza ; Maire-adjoint de Piacenza (Italie)

- **Atelier B** : LA DYNAMIQUE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)  
*Présidence : Jorge DE SÁ (Portugal)*  
*Rapporteur : Marie J. BOUCHARD (Canada)*

\**Reconnaissance institutionnelle de l'ESS par les Etats ; nature, importance et impact des moyens réellement mis en œuvre* – **Emmanuel VERNY**, Délégué général de la Chambre Française de l'ESS (France)

\**Contribution de l'ESS au développement économique et social* – **José Alberto PEREIRA PITACAS**, Directeur du Centre d'études de la Mutualité Montepio ; Vice-président du CIRIEC-Portugal

*\*Comptes satellites et mesure de l'impact social et de la réduction des inégalités – José Luis MONZÓN CAMPOS,*  
Président d'honneur du CIRIEC-Espagne

*\*Les ressources de l'économie sociale face au défi de l'emploi – Pavlos KALOSINATOS,* Directeur général,  
Institut Chypriote du Travail (INEK-PEO) (Chypre)

*\*Financement socialement responsable du secteur de l'ESS – Claude NORMANDIN,* Directrice du  
Développement organisationnel et Systèmes  
d'information, Fond'Action CSN (Canada)

*Pause 16h00 – 16h30*

❖ **Ateliers C et D** 16h30 – 18h00

- **Atelier C** : INNOVATIONS SOCIALES ET RÉDUCTION DES INÉGALITÉS DANS LES TERRITOIRES

*Présidence : Leona DETIÈGE (Belgique)*

*Rapporteur : Jérôme SADDIER (France)*

*\*Enjeux et défis de la gouvernance publique multinationale face à la montée des inégalités sociales et territoriales – Patrick DEVELTERE,* Katholieke Universiteit Leuven ;  
Président de Beweijing.Net (Belgique)

- *Le nécessaire renouveau des politiques de partage de richesses – Francisco ÁLVAREZ MOLINA,* Directeur général des affaires économiques, entrepreneuriales et coopératives du gouvernement valencien (Espagne)

*\*Résultats et enjeux des politiques publiques pour l'ESS : le secteur de l'eau – Mario FAGIOLO,* Président du CIRIEC-Venezuela\*

*\*L'intégration de l'ESS dans les politiques publiques locales. Atouts et handicaps de l'ESS – Michèle SEVERIS,* Présidente de la Chambre régionale de l'ESS de Champagne Ardennes (France)

- **Atelier D** : ENJEUX DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE

*Présidence : Heidrun MAIER-DE KRUIJFF (Autriche)*

*Rapporteur : Jean-Manuel KUPIEC (France)*

*\*L'apport du digital à l'amélioration des conditions de vie – Ulrike HUEMER,* CIO de la ville de Vienne,  
spécialisée dans le digital (Autriche)

*\*Les apports économiques et sociaux de l'accès ouvert aux ressources numériques, à partir de l'exemple du secteur santé – Etienne CANIARD,* Président de la Mutualité Française

*\*Révolution numérique : révolution des pouvoirs ? Enjeux sociétaux : éthique, démocratie, ... – Angelika FLATZ,* Présidente de la section « Fonction publique et Innovation administrative » à la Chancellerie fédérale (Autriche)

*\*Le défi des communs et des ressources partagées pour le développement d'une économie collaborative digitale – Louis MARTIN,* Vice-recteur de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) (Canada)

**Jeudi soir 22 septembre**

*Dîner de gala et visite des lieux au  
Domaine des champagnes POMMERY*

**Vendredi 23 septembre**

**Séance plénière 3** 9h00 – 10h30

*Présidence : Jacques FOURNIER (France)*

- Restitution des travaux des ateliers
  - **Massimo FLORIO,** Università degli Studi di Milano (Italie)
  - **Marie J. BOUCHARD,** Université du Québec à Montréal (UQAM) (Canada)
  - **Jérôme SADDIER,** Directeur général, Mutuelle Nationale Territoriale (France)
  - **Jean-Manuel KUPIEC,** Directeur général adjoint, Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance (OCIRP) (France)

- Débat avec la salle

- Synthèse des contributions des Partenaires du Congrès

*Pause 10h30 – 11h00*

**Séance plénière 4** 11h00 – 13h00

*Présidence : Léopold BEAULIEU (Canada)*

- Table ronde animée par Pascal BEAU

L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, UNE VALEUR PERIMÉE ?

- **Françoise GENG,** Vice-présidente de la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP-EPSU)
- **Juan Antonio PEDREÑO,** Président de Social Economy Europe (SEE)
- **Jean-Philippe POULNOT,** Vice-président des Rencontres du Mont-Blanc (RMB)
- **Sofia RIBEIRO,** Députée européenne
- **Marie-Christine VERGIAT,** Députée européenne

- Débat avec la salle

**« REGARD PHILOSOPHIQUE SUR LA MONDIALISATION »**  
**Monique CASTILLO,** Philosophe (France)

*Séance de clôture 13h00 – 13h30*

*Présidence : Alain ARNAUD (France) & Leona DETIÈGE (Belgique)*

- Remise du Prix Edgard Milhaud 2016
- Présentation de la 6<sup>ème</sup> Conférence Internationale de recherche en Economie Sociale du CIRIEC (2017)
- Clôture du Congrès

*Déjeuner 13h30 – 15h00*



## Quel modèle d'État stratégique en France ?

### Philippe Bance

Président du Conseil scientifique international du CIRIEC et Vice-président recherche du CIRIEC-France  
Directeur adjoint du laboratoire CRÉAM (Centre de recherche en économie appliquée à la mondialisation),  
Université de Rouen

Issu des travaux de la Commission scientifique Economie publique du CIRIEC-France,  
l'ouvrage collectif **Quel modèle d'Etat stratégique en France ?** paraîtra aux PURH en septembre 2016.  
Il a été réalisé dans la perspective du Congrès international du CIRIEC  
qui se tiendra à Reims du 21 au 23 septembre 2016



La notion d'État stratégique a émergé en France au début des années 1980 dans un contexte de profondes transformations de l'environnement international et de l'action publique. Elle y a pris une acuité toute particulière de par l'importance qui est assignée à l'Etat. Mais la question transcende le cas français. Les proces-

sus de globalisation de l'économie, de décentralisation initiée par les lois françaises de 1982, puis la nouvelle étape d'intégration européenne après l'Acte unique, s'analysent de manière générale comme la résultante d'un changement de paradigme économique qui remet radicalement en cause les formes et le contenu de l'action publique. C'est dans ce contexte que le concept d'État stratégique voit le jour. Inspiré de la tradition française, il émerge notamment sous l'impulsion d'un appareil politico-administratif qui mise sur une action publique recentrée, sur ce qu'on appelle souvent un État modeste, faisant écho aux préconisations libérales ou encore aux critiques de la bureaucratie française d'un sociologue comme Crozier. Il s'est agi dès lors de doter l'État d'une plus grande efficacité dans le pilotage sur le long terme de l'économie nationale et en matière de gouvernance des politiques publiques. On entend encore repenser l'action de l'État en la recentrant sur son cœur de métier, sur ses missions d'intérêt général les plus essentielles.

Le concept d'État stratégique est ainsi devenu une référence, très largement mobilisée dans des discours d'horizons divers, pour initier la réforme de l'État, le mettre en capacité d'agir de manière efficace et même efficiente, pour déployer une démarche porteuse d'avenir. Pour autant, après trois décennies de réflexions et de mises en œuvre de réformes, force est de constater que des interrogations majeures subsistent sur la capacité du modèle français à faire de son État un stratège. Les interrogations portent tout particulièrement sur la réelle capacité d'action de l'État dans un contexte d'eupéanisation et de mondialisation qui réduit ses marges de manœuvre, sur le besoin de refonte de son système d'organisation dans une optique d'efficacité, et également sur son aptitude à se réformer en rompant avec son caractère foncièrement centraliste pour laisser place à des modes d'élaboration de l'action publique plus démocratiques et participatifs.

Les vingt chapitres de cet ouvrage apportent des éclairages divers mais convergents sur ces questions. Ils émanent d'économistes, de politistes, de membres de la haute fonction publique ou d'administrateurs de grandes organisations réunis par la richesse du réseau CIRIEC pour croiser les réflexions sur la situation d'aujourd'hui et préciser ce que pourrait être une nouvelle conception de l'État stratégique. Il s'agit ainsi de tirer les leçons de l'expérience française, sur la base d'un

diagnostic partagé et sans complaisance, en mobilisant les connaissances d'experts, praticiens et scientifiques, relevant de domaines de compétences variés, pour déboucher sur des préconisations d'avenir, en cherchant à repenser ce qui fait ou devrait faire figure de modèle français. Les analyses des auteurs de cet ouvrage convergent tout particulièrement pour considérer qu'il existe un profond besoin de refonder le modèle français autour d'une conception plus démocratique, plus participative et plus efficace de l'action publique.

L'analyse des auteurs de cet ouvrage est aussi probablement source d'enseignements de portée qui dépassent le cadre national : car si le modèle français est, de par ses origines très typé voire singulier, les fortes réorientations qu'il a connues durant les dernières décennies par la mise en œuvre de la construction européenne et de la décentralisation en font aujourd'hui un modèle hybride, placé en régime de gouvernance multi-niveaux. Cela interpelle sur l'aptitude de l'Etat contemporain à conserver une position centrale, avec des capacités d'action étendues, tout en fonctionnant plus fortement en lien avec la démocratie et la société civile.

Pour mener l'analyse, l'ouvrage se décline en quatre parties : partant des objectifs qui sont assignés à l'Etat stratège, il s'intéresse au mode d'organisation puis aux modalités de mise en œuvre de l'action d'un Etat, national et qui est en même temps très inséré dans un contexte européen et international contraignant, et amené à décliner son action de manière particulière dans différents secteurs d'activité.

La première est ainsi consacrée aux grands objectifs de l'État stratège. Elle analyse ce que sont ou devraient être les prérogatives et la portée de l'action d'un État qui se veut stratège. S'y trouvent notamment précisées les orientations à donner dans le champ des politiques de mutation du système productif, d'investissement, de cohésion sociale et territoriale, enfin d'emploi et de chômage.

La seconde partie de l'ouvrage est relative à l'organisation et au fonctionnement de l'État stratège. Il s'agit d'analyser dans quel cadre et selon quels dispositifs institutionnels l'État peut être en capacité de se faire stratège et de répondre aux attentes sociétales. L'analyse traite de ces aspects organisationnels en se plaçant tout d'abord d'un point de vue général pour aborder ensuite les questions de la gestion du patrimoine de l'État, de ses entreprises publiques et d'expression de la démocratie dans le cadre des programmes d'investissement.

La troisième partie porte sur les modalités de mise en œuvre de l'action d'un État français qui serait stratège dans le contexte de la mondialisation et de l'Europe d'aujourd'hui. Les chapitres qui la jalonnent traitent des questions de la relocalisation des activités, du rapport à l'Europe dans un contexte de financiarisation de l'économie à l'échelle mondiale, de perte de souveraineté nationale et de nouvel environnement géopolitique.

Enfin, la quatrième et dernière partie aborde des questions procédant d'applications sectorielles ou ayant trait à des champs d'action plus spécifique d'un État stratège : dans l'enseignement supérieur et la recherche, la santé, l'énergie, le secteur postal, la mobilité numérique.

La première partie, consacrée aux grands objectifs de l'État stratège, se décline en cinq chapitres. Dans le premier chapitre, [Philippe Bance](#) traite des répercussions sur le rôle et les prérogatives de l'État de l'émergence en France du régime de gouvernance multi-niveaux, régime qui se caractérise par une action publique menée conjointement par plusieurs échelons d'autorités publiques (européen, national, infranational) aux champs de compétences différenciés. Il montre que la notion d'État stratège procède de ce nouveau contexte en actant une contraction et un recentrage de l'action de l'État. Le nouveau régime présente ses avantages en permettant l'expression des différents niveaux de gouvernement, et notamment infrarégionaux, dans la définition et la mise en œuvre de l'action publique. Mais ce modèle présente aussi de graves défauts car source de coûts d'organisation, de transaction et de coordination en matière d'action publique. De ce fait, il convient de repenser le régime de gouvernance multi-niveaux pour déployer une nouvelle conception de l'État stratège. Deux scénarios alternatifs sont mis en exergue : celui d'un État stratège national strictement réduit par des transferts de compétences beaucoup plus importants ; celui de capacités plus étendues de l'État stratège lui-même, dont les conditions exigeantes de mise en œuvre sont analysées.

Le second chapitre de [Gabriel Colletis](#) porte sur l'action de l'État *via* les politiques de soutien aux mutations du système productif, dans un contexte marqué par la mondialisation, le rôle accru de certains changements technologiques, le glissement possible vers un capitalisme cognitif, l'importance des effets de réseau dans le fonctionnement de l'organisation industrielle et le rôle croissant des considérations écologiques. Il présente et discute les principales politiques de soutien aux mutations du système productif. Les politiques mises en œuvre depuis plus de trente ans apparaissent comme oscillant entre une vision de la compétitivité centrée sur la réduction des coûts et une conception du changement industriel dérivant de technologies nouvelles auxquelles il conviendrait d'adapter les hommes comme les organisations. Des questions centrales comme la globalisation des stratégies, l'externalisation croissante de certaines fonctions et compétences, les tensions sur la formation et la disponibilité des savoirs et des connaissances, l'ancrage territorial des activités ou encore la portée de la raréfaction de certaines ressources sont ainsi insuffisamment prises en compte par un État se voulant stratège. Cela appelle une profonde refonte des politiques industrielles afin que celles-ci participent de manière effective à l'élaboration d'un nouveau modèle de développement qui ne peut être conçu qu'avec l'intervention directe de la société des citoyens dès lors que l'industrie est considérée comme un « bien commun ».

Dans le chapitre 3, [Louis Schweitzer](#) analyse le rôle de l'État en matière d'investissement. Celui-ci se trouve face à un défi : l'ouverture des frontières, les règles de la concurrence, les contraintes budgétaires limitent ses capacités d'intervention alors même que la nécessité d'une stratégie d'investissement de long terme est reconnue. Pour y répondre la France poursuit une politique active d'investissement public, la plus importante d'Europe, met en place des mécanismes pour financer et orienter l'investissement privé, encourage l'investissement privé par sa politique fiscale et macroéconomique. Ces actions doivent être poursuivies, leur efficacité faisant l'objet d'une évaluation ; elles doivent s'intégrer dans une politique européenne orientée vers la croissance. Toutefois la politique d'investissement seule ne peut suffire à assurer la croissance durable de notre pays.

[Nicole Questiaux](#) analyse, dans le chapitre 4, les politiques de cohésion sociale et territoriale mises en œuvre par l'État. La tradition est marquée en France par une singularité : la volonté d'administrer le territoire de façon uniforme, au nom de l'unité et de l'indivisibilité de la République, dans un pays pourtant marqué par sa diversité. Une mutation profonde

s'est cependant produite dans les conditions de vie et d'activité de la population et donc dans les attentes des citoyens, plus encore dans un contexte de crise et de chômage durables. Un État qui se veut stratège doit dès lors assumer des objectifs apparemment contradictoires. Le sentiment d'appartenance et les solidarités de base qui fondent l'objectif d'égalité ne peuvent relever du niveau national. Il appartient néanmoins à l'État de se réserver les moyens humains et financiers, d'agir là où l'inattendu et l'urgence créent des problèmes qui impliquent une mobilisation et une contribution financière à l'échelle du pays tout entier. Mais l'essentiel des actions de cohésion doit se définir au plus près des intentions des citoyens concernés, mieux aptes, dans un monde qui change, à définir leur parcours. En retenant ces principes, l'État peut s'accommoder d'une application plus souple et mieux adaptable de l'administration des territoires.

Le chapitre 5, réalisé par [Jean-Baptiste de Foucault](#), traite de l'emploi et du chômage, domaine où l'État se doit de devenir stratège en renouvelant ses méthodes et instruments d'action. L'éclatement, à l'occasion du premier choc pétrolier de 1973, du modèle de quasi-plein emploi qui avait prévalu pendant les trente glorieuses oblige les États à agir en stratège. Ils l'ont fait de manière disparate, avec des écarts de performance importants, au sein même de la zone euro. Il apparaît dès lors qu'existent plusieurs manières de chercher à revenir au plein emploi, à condition de respecter ce qui apparaît comme les conditions stratégiques de la réussite : approche systémique, compromis positif entre quantité et qualité de l'emploi, entre compétitivité coût et compétitivité qualité, entre flexibilité et sécurité, implication des acteurs et partage démocratique des choix, tout cela aux différents niveaux de l'État et des territoires. En outre, l'insertion de l'État dans l'Union européenne crée un ensemble de contraintes, d'opportunités et d'enjeux mal maîtrisés. Enfin, l'intensification de la mondialisation, le choc des révolutions numériques et robotiques, le péril climatique, doivent conduire à définir le cahier des charges dont devrait se doter l'État stratège pour surmonter avec succès l'ensemble de ces défis.

La seconde partie de l'ouvrage porte, en cinq chapitres, sur la question de l'organisation et du fonctionnement de l'État stratège.

Le chapitre 6 de [Jacques Fournier](#) porte ainsi sur les conditions de la conduite d'une action stratégique par l'État. Que l'État puisse être stratège ne va pas de soi, vues la complexité de son appareil et la diversité des acteurs qui agissent en son nom, mais cela reste possible à l'examen de l'expérience française de planification. Le bilan est cependant assez largement négatif sur la situation actuelle : insuffisance de la prise en compte de la dimension long terme par la plupart des politiques sectorielles, sauf peut-être pour l'éducation et la transition énergétique ; abandon de la tentative un moment ébauchée d'élaboration d'un projet global pour la nation. De grandes lignes de ce que pourrait être une planification stratégique peuvent cependant être tracées autour de trois axes : l'encadrement prospectif des évolutions à long terme de notre société, la programmation des actions à mener dans le domaine des fonctions collectives et un pilotage de l'économie de marché s'appuyant sur des indicateurs qualitatifs. Il conviendrait dès lors de spécifier les dispositifs à mettre en place au niveau du pouvoir exécutif, la manière d'associer la nation au processus de planification et les mesures qui pourraient permettre une meilleure prise en compte du long terme dans le fonctionnement des institutions. Dans l'interview qu'elle donne à Jacques Fournier, [Yannick Moreau](#), auteure du rapport qui a conduit à la création de France Stratégie, éclaire la genèse et commente les premiers pas de ce nouvel avatar de l'ancien Commissariat Général du Plan, qui a d'ores et déjà affirmé sa place dans la réflexion sur le long terme.

Le chapitre 7 est une contribution de deux économistes, [Philippe Bance](#) et [Nathalie Rey](#), et d'un politiste, [Pierre Bauby](#), qui analysent l'action de l'Agence des participations de l'État et de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le déploiement de la stratégie de l'État par la mobilisation des

actifs qu'il détient dans le système productif. Après avoir présenté la situation patrimoniale de l'État dans sa position d'actionnaire et ses évolutions récentes, sont précisés, d'une part, la genèse de l'Agence des participations d'État, ses motivations et objectifs, ainsi que les mutations qu'elle a connues ces dernières années, d'autre part, le positionnement du groupe Caisse des Dépôts en tant qu'actionnaire de long terme de grandes entreprises françaises, ainsi que les évolutions récentes avec la Banque Publique d'Investissement. Est ensuite analysé le corps de doctrine qui anime l'action de l'État et sa stratégie patrimoniale. La démarche adoptée aujourd'hui par l'État français apparaît porteuse de tensions et de contradictions, entre logiques de politiques publiques et de valorisation patrimoniale. Une clarification de ce corps de doctrine de l'État est dès lors préconisée en mettant en place une nouvelle gouvernance stratégique fondée sur une gestion proactive de son patrimoine.

Une interview réalisée par [Jacques Fournier](#) auprès de [David Azéma](#), illustre, en complément des deux chapitres précédents, la préférence que certains acteurs de la vie économique peuvent au contraire donner à une autre orientation, dans laquelle l'État actionnaire se limite à une gestion purement patrimoniale des actifs qu'il détient dans les entreprises publiques et ne mène une action stratégique qu'en utilisant d'autres leviers, en matière d'éducation, de recherche et de création d'un contexte favorable au développement des entreprises.

[Luc Bernier](#) et [Taïeb Hafsi](#) montrent dans le chapitre 8 qu'un État stratège n'est pas un État amoindri, et doit être capable de développer une vision d'ensemble de son action, de coordonner celle des organisations qui le composent, même les plus autonomes. C'est aussi un État capable idéalement de prospective et qui, s'il ne fait pas forcément lui-même, doit avoir la capacité d'agir. Ses choix stratégiques doivent pouvoir être mis en œuvre et son choix, qui doit être conscient, des moyens de ses politiques peut apparaître en soi comme la stratégie privilégiée. En se basant sur l'analyse faite dans le chapitre 8 et se servant du cas québécois comme exemple, la contribution montre que l'État français, ou ce qui fut autrefois la tradition ou le modèle de planification à la française, pourrait être exporté et devrait l'être. La capacité de l'État français de faire de la stratégie dans le domaine économique et de dessiner une politique industrielle est sans commune mesure dans le monde anglo-saxon et même dans la portion la plus francophone de celui-ci. Si, vu de l'intérieur, le modèle français peut laisser transparaître des faiblesses, vu de l'extérieur, il demeure un modèle à suivre.

Le chapitre 9, de [Thierry Mignauw](#), clôt cette partie, en analysant comment un État qui se veut stratège doit savoir définir des stratégies partagées et assurer leur mise en œuvre. Cette dernière passe souvent par la réalisation de projets de plus ou moins grande taille. Or, la réalisation de ces projets peut se heurter à de fortes oppositions. La législation en vigueur prévoit de nombreuses dispositions pour déclarer l'utilité publique des projets et pour en débattre, dispositions qui sont examinées. Il apparaît cependant que ce dispositif suscite beaucoup d'insatisfaction et que son caractère formel est souvent dénoncé, ceci sur fond de crise de fonctionnement de la démocratie représentative telle qu'elle est. Le chapitre présente les positions des opposants aux grands projets et analyse ce qui les sous-tend : stratégie mal énoncée, discussion trop tardive des objectifs, évitement du conflit qui est refoulé, non-légitimité des élus et des corps intermédiaires, mauvaise participation des citoyens... Un renouvellement du débat démocratique (et quelques voies pour y parvenir) sont dès lors avancées pour que l'État stratège, loin de s'affaiblir sous les coups de la contestation, se renforce.

La troisième partie analyse, en six chapitres, le rapport de l'État stratège à l'Europe et à la mondialisation.

[Jacques Mazier](#) et [El Mouhoub Mouhoud](#) montrent dans le chapitre 10 que l'économie française est marquée par le déclin industriel et les déséquilibres courants. Cette situation résulte largement de désajustements de change persistants au niveau intra-européen et de l'absence de mécanismes ou d'institutions adaptés pour les gérer. Ceci plaide pour des poli-

tiques industrielles et des politiques de localisation d'activité pour compenser les forces centrifuges qui sont à l'œuvre. Les outils pour piloter les localisations d'activités sont examinés : indicateurs de vulnérabilité des territoires, spécialisation des territoires caractérisant leur fragilité ou attractivité. Des recommandations sur les actions envisageables d'un État stratège sont proposées en matière d'immobilier, de financement, d'aide à l'innovation et à l'investissement et de création d'un environnement favorable à la production française.

[Pierre Bauby](#) précise dans le chapitre 11 que le concept d'État stratège a été conçu en France sur la base d'une analyse fondée sur ses spécificités historiques, institutionnelles, culturelles, défini et appréhendé dans le cadre de l'État-nation. Il mettait l'accent sur le rôle stratégique que pouvait et devait avoir l'État pour le développement et la cohésion économique et sociale. Aujourd'hui, ce concept est soumis aux tensions combinées de deux tendances lourdes que sont la « décentralisation » et l'« européanisation ». C'est cette dernière mutation qui est analysée en montrant que l'Union européenne n'est pas un « super État nation » qui serait devenu le stratège à la place des États membres. Elle est devenue, en tant qu'Union d'États-nation fondée sur le principe de subsidiarité, un nouveau niveau d'action publique en interaction avec les États et les collectivités territoriales. Dès lors, c'est en termes de gouvernance multi-niveaux que l'on peut appréhender l'État stratège et définir un « Politique stratège multi-niveaux ».

Le chapitre 12, réalisé par [François Morin](#), pose la question de la démocratie à l'aune de la globalisation, particulièrement celle de la globalisation des marchés monétaires et financiers. La perte de souveraineté monétaire et donc budgétaire des États est devenue une réalité majeure catastrophique pour l'ensemble de la planète. Si de surcroît on doit considérer que la création de la monnaie et sa gestion revient à un oligopole bancaire qui non seulement occupe des positions dominantes sur les marchés financiers mais aussi qui en abuse, il ne faut pas s'étonner que la monnaie soit devenue un bien privé, faisant des États des otages de cet oligopole. Seule une réforme du système monétaire international serait susceptible de mettre fin à cette hyper puissance bancaire. Cette réforme devra articuler le retour des souverainetés monétaires avec un cadre international qui pourrait offrir une monnaie commune (et non pas unique) au sens de Keynes.

Dans le chapitre 13, [Nathalie Rey](#) analyse, d'une part, le rôle de l'État français dans l'émergence du processus de globalisation financière entre la fin des années 1970 et le début des années 1990 et, d'autre part, la stratégie qu'il a mise en place dès la fin des années 1980 pour assurer la pérennité de ce processus. On y précise comment, pour faire face à la montée de son endettement, l'État français a en effet adopté dans un premier temps une stratégie de libéralisation du marché du capital et des services financiers, contribuant à la naissance de la « finance globalisée ». Les turbulences et les crises financières qui s'en sont suivies l'ont ensuite amené à adopter une stratégie misant sur la régulation des marchés par des institutions nationales et internationales mandatées pour garantir la stabilité financière internationale. L'inefficacité de cette stratégie ayant été révélée par la crise financière de 2008, l'État a alors créé de nouveaux outils d'intervention et pris des mesures exceptionnelles sans pour autant remettre en cause la « finance globalisée ». La réflexion sur ces mesures et moyens nouveaux d'intervention questionne sur la capacité d'un État stratège doté de tels outils à permettre la sortie de crise.

[Alain Arnaud](#), étudie dans le chapitre 14 le rôle des agences de notation dont l'importance dans le fonctionnement du système financier et la responsabilité dans la propagation systémique de la crise dite des « *subprimes* » a été mis en évidence par la crise financière de 2008. Alors que le principe d'une notation financière objective apparaît plutôt sain pour évaluer les risques pris par les investisseurs, la mise en cause des agences de notation a révélé au monde leurs pratiques douteuses : opacité des méthodes d'évaluation, communications erronées, conflits d'intérêt, concentration quasi-monopo-



listique, dépendance vis-à-vis de grands groupes financiers. Leur intervention, non sollicitée par les États, pour évaluer la qualité des dettes souveraines a provoqué de grands remous dans la communauté financière et failli faire éclater l'Europe. Face à ces atteintes fortes portées à leur souveraineté, les États et l'Europe ont pris des mesures drastiques pour encadrer l'activité des agences de notation.

L'avenir dira si ces mesures devenues indispensables porteront leurs fruits et procèdent d'une action d'États qui se seront révélés stratégiques.

Le chapitre 15 de [Patrick Viveret](#), conclut cette troisième partie en montrant plus spécifiquement que l'État stratège ne peut se limiter à une approche nationale. Pour la France actuelle, toute politique nationale suppose une politique mondiale et une politique européenne sauf à assumer une logique de repli conduisant également à la sortie de l'Union Européenne. Mais penser la question mondiale d'un point de vue stratégique c'est, pour un pays comme la France, affronter la question de son ambivalence profonde sur ce terrain. Cela place dès lors la France et son État dans une alternative concernant la question de sa stratégie : être la patrie des droits de l'homme qui met le meilleur de sa diplomatie au service de l'accord de Paris sur le dérèglement climatique ; *a contrario*, rester l'ancienne puissance impériale ou coloniale. C'est par rapport à ces enjeux qu'il s'agit de déterminer la vision géopolitique d'un État stratège. Et le choix intérieur sur le type de démocratie à promouvoir en France est alors directement lié au type de stratégie que l'on veut porter sur la scène planétaire.

Enfin, la quatrième partie, est consacrée à cinq chapitres d'analyse sectorielle.

[André Tiran](#) étudie dans le chapitre 16 la succession des réformes du système universitaire français pour en montrer les limites et faiblesses qui caractérisent l'échec d'un État qui s'est voulu stratège. Le système d'enseignement supérieur français est en effet resté dual, faisant coexister d'une part des écoles à caractère très sélectif très bien dotées financièrement, formant les élites, et d'autre part les universités accueillant la masse des étudiants et structurellement sous dotées, ce qui pénalise gravement le pays. Le tableau de la réforme est ainsi inachevé, source d'échec total si le secteur constitué par les écoles à caractère sélectif n'est pas à son tour profondément réformé. D'un autre côté les universités sont toujours confrontées à la nécessité de faire face à un enseignement de masse, à la démocratisation de l'enseignement supérieur, en disposant de moindres moyens. Dans le même temps, elles conservent et doivent conserver un potentiel de recherche de haut niveau qui est très peu alimenté par les étudiants des écoles. Les universités connaissent en outre un accroissement de leur bureaucratie interne par le développement de procédures et de règles, ressenties comme insupportables par une majorité d'enseignants-chercheurs, dont la justification ultime paraît être celle d'un contrôle de l'État central, bien peu conforme à celle que la notion d'État stratège est censée porter.

[Thierry Beaudet](#) analyse dans le chapitre 17 le lien étroit qui unit l'État à la santé. Il montre que, durant les dernières décennies, la protection de la santé a été consacrée par le droit et par une intervention étendue et croissante dans un grand nombre de pays. Les réussites, les innovations, le développement de l'emploi et de la solidarité par les prélèvements sociaux sont d'indéniables réussites dans ce secteur et tout particulièrement en France. Cependant, l'arrivée du numérique en santé et le développement de la prévention sont aujourd'hui sources de ruptures radicales. Elles appellent une profonde modernisation du mode opératoire de l'État, du moins s'il se veut stratège. Et y parve-

nir passe par une réelle association de l'ensemble des parties prenantes.

Le chapitre 18 est rédigé par deux collaborateurs de La Poste, [Claire Borsenberger](#) et [Denis Joram](#). C'est une présentation se voulant objective des missions de service public assignées à La Poste et de la manière dont elles contribuent à la cohésion économique, sociale et territoriale, sans parti pris sur le bien-fondé de ces missions, l'évaluation de leur adéquation aux besoins des usagers incombant à l'État stratège. Son apport est d'explicitier, du point de vue d'une entreprise à capitaux publics, les conditions dans lesquelles elles sont actuellement exercées et la manière dont elles pourraient être modifiées ou étendues à de nouveaux domaines. On y précise également comment cette implication peut permettre à l'État de promouvoir la cohésion et les raisons pour lesquelles l'État français, comme bien d'autres à travers le monde, a pris la pleine mesure du potentiel que représente le réseau postal pour répondre aux objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale, et a confié à l'opérateur postal national historique des missions de service public. Les quatre missions de service public que l'on peut qualifier « d'historiques », qui ont ainsi été confiées par l'État français au Groupe La Poste sont analysées.

Dans le chapitre 19, [Gérard Magnin](#) étudie les transformations du système énergétique français pour en préciser les réorientations qui devraient en résulter. Ce système a été façonné durant la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle : du point de vue de la demande, par exemple avec des logements très consommateurs ; du point de vue de l'offre avec des choix de production d'électricité centralisés qui ont surdéterminé l'ensemble du système énergétique. Les acteurs d'un tel système ont été principalement issus de la sphère étatique, politique comme technique. Mais le contexte énergétique a changé, marqué à la fois aujourd'hui par une utilisation précautionneuse des ressources et une limitation des rejets, déchets et émissions atmosphériques. Le « mieux » se substitue au « plus », les techniques disponibles permettent de se chauffer et de s'éclairer en consommant très peu et de produire de l'énergie de façon décentralisée, proche des lieux de consommation, à des coûts inattendus, voire à coût marginal zéro. Les acteurs changent et se diversifient. Dans cette transition déjà engagée, un État stratège devrait dès lors pouvoir conduire son action en redonnant à la société le pouvoir énergétique qu'il lui avait confisqué.

Le chapitre 20, d'[Olivier Marembaud](#), traite enfin de la mobilité numérique qui se caractérise par des mutations extrêmement rapides qui concernent l'usage de la voiture individuelle comme celui des transports collectifs. Cette révolution numérique se construit autour de l'initiative privée et les services qu'elle offre connaissent un rythme de croissance exponentiel; ils peuvent mettre en cause nos libertés individuelles et des éléments de notre contrat social et placer à terme les industries classiques en position de subordination. La question du rôle de la puissance publique face à la révolution numérique est ainsi centrale. Il doit faciliter la prise de conscience collective sur les évolutions à l'œuvre afin qu'au plan français et surtout européen, des règles soient fixées qui prennent en compte les opportunités et risques du numérique. Il faut par ailleurs intégrer les projets de mobilité numérique dans les stratégies d'investissement public pour en particulier appuyer l'innovation et le développement industriel en Europe. Et compte tenu de leur puissance, il faut mettre en place une stratégie cohérente face aux géants du numérique. La révolution du numérique dans la mobilité est ainsi un révélateur: elle démontre la nécessité de transformer les principes et modes d'action de l'État tant au plan national que vis-à-vis de l'Europe. ■

## Site internet du CIRIEC-International



Outre les données institutionnelles et le calendrier des réunions, on y trouve des informations sur les recherches en cours, les dernières publications, les prochains évènements. On peut accéder à l'AGORA, répertoire détaillé des membres, base de données documentaire et espace destiné à la diffusion d'information. Le site présente les activités des sections nationales. >>> <http://www.ciriec.ulg.ac.be/>



Le CIRIEC-France a été admis au **Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire** en qualité de membre associé. Le RIUESS s'est constitué en 2000 autour des Universités de Lyon 2, la Méditerranée, Valenciennes et Toulouse2 - Le Mirail et du CRIDA à Paris. Il compte et intègre 24 membres plus la participation d'autres universités francophones telles que l'Université de Louvain-la-Neuve en Belgique, l'Université de Québec à Montréal au Canada, l'Institut Universitaire des Études sur le Développement en Suisse...

## L'AGORA de l'intérêt général et de l'économie sociale



L'**AGORA** de l'intérêt général et de l'économie sociale s'adresse aux experts et scientifiques, membres du CIRIEC, à qui il offre :

> **un annuaire** de chercheurs comportant leur CV détaillé ('expert directory')

• 35 pays représentés

- Possibilité de poster des publications et de les partager
- Partage du profil sur les différents réseaux sociaux

> **une base de données documentaire**

- 20 000 documents multilingues
- Possibilité de faire des recherches documentaires croisées

> une partie destinée à la **diffusion d'information** (annonces de conférences, événements, publications...)

> une **newsletter** bimensuelle.

>>> [www.ciriecagora.org](http://www.ciriecagora.org)

## Jérôme Saddier nouveau président de l'Avisé



Notre collègue **Jérôme Saddier** succède **Hugues Sibille** à la présidence de l'**Avisé**.

Agence d'ingénierie et centre de ressources, l'Avisé agit pour le développement de l'économie sociale et solidaire en accompagnant l'émergence, la consolidation et le changement d'échelle des structures d'utilité sociale, créatrices d'activités innovantes et d'emplois de qualité. Dans une dynamique partenariale, l'Avisé repère et qualifie des besoins en ingénierie, imagine des réponses, expérimente puis déploie des solutions innovantes, en veillant à l'implication des bénéficiaires de ses actions. Positionnée au niveau national, elle s'appuie sur les têtes de réseaux de l'ESS et les acteurs territoriaux pour renforcer localement l'impact de ses actions ; elle promeut également ses activités au niveau européen.

Jérôme Saddier est directeur général de la Mutuelle nationale territoriale (MNT). Il est par ailleurs Vice-président du Conseil d'administration du Crédit Coopératif et Vice-président du CIRIEC-France. Il a participé à l'élaboration de la Loi ESS de 2014 comme conseiller spécial et chef de cabinet du ministre Benoît Hamon.

« Je me réjouis et je suis fier de prendre cette présidence en succession d'Hugues Sibille que je connais bien. L'ESS dispose d'un cadre législatif favorable mais le changement d'échelle espéré ne se fera pas tout seul. Nous avons besoin d'outils de développement professionnels et exigeants. Je vais donc m'atteler avec conviction à écrire cette nouvelle page de l'histoire de l'Avisé. Il y a encore beaucoup à faire. »

## Les Annales de l'économie publique, sociale et coopérative

Principale publication du CIRIEC, **Les Annales** est une revue scientifique internationale, fondée en 1908 par le professeur Edgard Milhaud.

Sa vocation est la publication d'articles scientifiques originaux sur des thèmes dans le champ du CIRIEC : l'économie d'intérêt collectif.

La revue est publiée trimestriellement par Wiley-Blackwell (Royaume-Uni)

>>> s'abonner : <http://www.blackwellpublishing.com/subs.asp?ref=1370-4788&site=1>

## L'économie du partage n'est pas l'économie sociale

### Coheur Alain

Membre du Comité Economique et Social Européen  
Directeur des affaires européennes à la mutualité Solidarité – Belgique  
Vice-président Social Economy Europe

Le Comité Economique et Social Européen vient d'approuver un avis sur le thème de «L'économie du partage et l'autorégulation», faisant suite à une demande de la présidence néerlandaise, il s'est efforcé de donner les caractéristiques de l'économie du partage :

- cette pratique n'aboutit pas à conférer la propriété, ni la copropriété, sur les biens concernés mais débouche sur une communauté d'usage ou d'utilisation;

- elle s'effectue par l'intermédiaire d'une plate-forme qui, notamment par des moyens électroniques, met en contact, d'une part, plusieurs acteurs disposant de biens ou de services et, d'autre part, une pluralité d'utilisateurs;

- elle poursuit un objectif commun d'une meilleure utilisation, grâce à leur partage, des biens ou des services concernés;

- les acteurs finaux de ces transactions d'une nature triangulaire complexe sont au premier chef des «pairs» («de pair à pair», P2P) et ne ressortissent jamais à des relations contractuelles d'entreprises à consommateurs (B2C).

L'économie du partage s'inspire de divers courants de pensée, qui vont du libre accès, universel et gratuit, à la connaissance jusqu'à l'économie de la fonctionnalité ou l'économie du don, axée sur des échanges dont le profit est absent.

À la différence de l'économie de troc pur, celle du partage repose sur une notion de contrepartie, monétaire ou non.

Cette caractérisation du phénomène, qui s'appuie sur une conception relativement consensuelle, ouvre la possibilité de définir un modèle pour ce type de relations économiques et d'opérer la distinction entre les activités qui relèvent bel et bien de l'économie du partage et doivent bénéficier d'un régime spécial et celles qui, au contraire, utilisent cette dénomination de



manière indue, dans le seul but de se soustraire à une réglementation, qu'il convient de leur appliquer et dont l'actualité fournit un exemple avec le cas d'Uber.

Il est incontestable que ces dernières années et, précisément, dans ces temps de crise et en réaction à cette conjoncture, le nombre d'initiatives d'économie partagée n'a cessé de croître.

Des estimations dont la Commission européenne a fait usage montrent qu'en 2013, les activités qui se rangent dans la catégorie de l'«économie du partage» ont représenté, au niveau mondial, un chiffre d'affaire qui a atteint 3,5 milliards de dollars, affichant une croissance annuelle de 25 %. Aujourd'hui, on en serait désormais à 20 milliards de dollars. Les prévisions effectuées par le bureau d'étude PwC tablent sur une croissance nettement plus forte d'ici 2025 (1).

En plus de générer de la valeur économique, l'économie du partage constitue, dans sa dimension sociale et environnementale, un facteur qui resserre les liens de solidarité entre les citoyens, revitalise l'économie locale, crée de l'emploi, rationalise la consommation des ménages, par la mutualisation de l'utilisation de certains biens, réduit l'empreinte énergétique et favorise une consommation plus responsable et durable.

Le CESE estime que ce type d'économie «représente une innovation qui consiste à compléter l'économie de la production par une économie de l'utilisation, source d'avantages économiques, sociaux et environnementaux», et que de plus, il «offre une solution à la crise économique et financière» (2).

Deux exemples pour éclairer ce propos :

- Dans le secteur de l'hébergement, on relèvera en particulier Airbnb, Rentalia, Homeaway, Couchsurfing et Bedycasa, qui sont des plates-formes sur lesquelles le propriétaire d'un bien immobilier s'inscrit afin de proposer de mettre à disposition soit l'une de ses chambres, soit le logement en totalité, tout en

permettant que des auberges, petites structures hôtelières ou autres logis touristiques y affichent eux aussi leurs offres.

- Dans le domaine du transport, on peut citer Blablacar, Umcoche, Liftshare ou Karzoo, soit des applications sur lesquelles peuvent s'inscrire les propriétaires de véhicules particuliers désireux de mettre à disposition les sièges libres de leurs voitures lors de leurs déplacements (covoiturage). Certaines d'entre elles autorisent un partage des frais de transport mais aucune ne permet de percevoir des paiements à des fins lucratives.

Il restait cependant à savoir si l'économie du partage ressort de la sphère de l'économie sociale ? Comme souvent, l'effort de conceptualisation ne suit pas une trajectoire linéaire, il demande du temps pour se consolider et dégager un consensus. Tel est également le cas en ce qui concerne le concept d'«économie partagée», qui apparaît dans les médias sociaux aux côtés d'autres, comme l'«économie sociale» ou «solidaire», l'«économie fonctionnelle», l'économie circulaire, l'économie collaborative...

Parmi les multiples définitions qui ont été formulées, une apparaît recueillir une large adhésion, celle de Botsman et Rogers en définissant l'économie partagée comme «un système économique fondé sur le partage direct entre particuliers, gratuitement ou contre rémunération, de biens ou de services sous-utilisés», par le truchement de plates-formes en ligne, bien qu'il serait possible de mieux assister la prise de décision politique et de rendre la régulation plus adéquate si l'on établissait des distinctions analytiques plus précises quant au contenu de la notion de «partage»,

en l'occurrence son caractère «non lucratif», ainsi qu'aux éléments qui sont fondés sur la plate-forme concernée.

Cette définition offre la possibilité d'opérer la distinction avec des modèles économiques qui, s'avancant sous le couvert de l'économie partagée, recouvrent en fait des activités qui ont une finalité exclusivement lucrative mais elle offre également la possibilité d'exclure du champ de l'économie du partage certains types d'activités comme par exemples : les mutuelles, les coopératives, l'entrepreneuriat social, l'économie de la fonctionnalité, l'économie circulaire.

Pour terminer, le CESE n'hésite pas à presser la Commission afin de mettre en œuvre toute une série de mesures, de nature politique, qui sont indispensables pour qu'au niveau de l'UE et dans chaque État membre, l'économie partagée, sous ses multiples formes et modalités, soit soutenue et mise en œuvre, qu'elle gagne en crédibilité et suscite davantage la confiance. Il convient notamment d'assurer l'application des droits des travailleurs et des rémunérations correctes, une imposition adéquate, la protection des données et de la vie privée des parties prenantes, les droits sociaux, une concurrence loyale et la lutte contre les monopoles et les pratiques anticoncurrentielles, la responsabilité des plates-formes vis-à-vis des transactions conclues entre leurs intervenants et de la légalité de leurs offres et, surtout, la protection des droits des consommateurs, en particulier pour ses dispositions concernant les clauses abusives, les pratiques commerciales déloyales, la santé et la sécurité et le commerce ■

1 [http://www.cpcp.be/medias/pdfs/publications/economie\\_collaborative.pdf](http://www.cpcp.be/medias/pdfs/publications/economie_collaborative.pdf).

2 JO C 177 du 11.6.2014, p. 1.

## Pour poursuivre la réflexion sur la transversalité entre l'économie publique et l'économie sociale et solidaire au service de l'intérêt général

**Jean-Louis Cabrespines**

Membre du Conseil économique, social et environnemental

A l'occasion du dernier dîner-débat du CIRIEC-France, la question de la transversalité entre économie sociale et solidaire et économie publique au service de l'intérêt général était au cœur de notre réflexion.

L'importance du rapprochement entre ces deux formes d'économie est plus que jamais à l'ordre du jour, dans un contexte qui nécessite des réponses adaptées et inscrites dans des valeurs humanistes pour mieux répondre à l'intérêt général des citoyens. Dans ce cadre, l'ESS comme l'économie publique sont des composantes essentielles de la mise en place de ces réponses.



Les fondements de l'ESS comme de l'économie publique sont ceux d'une réponse à des intérêts généraux touchant un ensemble de personnes. Ainsi, dans l'ESS, on peut constater qu'historiquement, l'ESS se situait à la fois dans une élaboration pragmatique de réponses à des besoins et dans une conception différente de ce qu'est l'économie.

Les initiateurs de l'ESS ont défendu des convictions qu'une autre société était possible, qu'elle pouvait permettre au travailleur d'apporter sa force de travail tout en s'épanouissant dans une responsabilisation bien comprise sur son lieu de travail.



Ils ont mis en œuvre des utopies qui ont été les fondements de l'avancée d'une autre manière de concevoir l'économie que celle du capitalisme triomphant.

De son côté, l'économie publique a à répondre à une problématique multiple dans laquelle le bien-être de la population et le développement économique sont étroitement liés, en répondant aux problématiques d'inégalités internes et de redistribution des richesses.

La question aujourd'hui est de savoir si, dans un monde en évolution autour d'une logique économique libérale qui (malgré ses ratages) continue à être le cadre de référence de l'ensemble, une démarche en vue de promouvoir une société plus juste et plus solidaire tenant compte des rapports de force et des expériences passées, nous paraît non seulement souhaitable mais possible.

La complémentarité entre les deux est une évidence tant il y a de fondements idéologiques et philosophiques identiques : non lucrativité, prééminence de la personne sur le capital... Sur le sujet des valeurs, il n'y a donc pas de discussion possible : toutes deux sont bien des formes d'économie répondant aux besoins de l'ensemble (ou d'une partie) de la population. Leur proximité est donc indéniable et leurs intérêts sont, souvent, communs. Mais là où la relation entre ESS et économie publique doit être revue, c'est dans la dépendance quelquefois forte de l'une par rapport à l'autre. En effet, si chacune a pour vocation d'apporter une part de la réponse nécessaire dans une société combattant les inégalités, il n'en demeure pas moins que la relation entre les deux doit être avant tout partenariale et se construire à partir d'objectifs partagés. Nous devons promouvoir une politique de l'Etat et des collectivités territoriales dans un "partenariat-Public-Privé non lucratifs", au service de l'intérêt général.

Ce qui fait la force de ce partenariat est l'approche différenciée qui existe entre ESS et économie publique : l'une repose sur des individualités investies dans un domaine ou sur un territoire (l'ESS), l'autre est une organisation structurée de la société (économie publique) répondant à des problématiques sociétales partagées.

La complémentarité entre les deux est une évidence, chacune des deux formes d'économie s'enrichissant de l'autre. Pourtant, malgré cette relation étroite née à la fois de valeurs partagées et de secteurs dans lesquels les deux formes d'économie ont à intervenir, force est de constater que le fonctionnement général connaît quelquefois des ratés. Dans certaines situations, le positionnement des acteurs de l'ESS passe de celui de partenaires à celui de prestataires voire de concurrents. Il y a alors perte de ces convergences de vue et de pratiques.

Les questionnements tournent alors autant autour de la place des entreprises de l'ESS que de celle des services publics et des difficultés pour la mise en place des synergies entre ces deux formes économiques :

- la dépendance de l'économie publique au pouvoir qui la met en place lui permet-elle de toujours répondre aux besoins des populations ou présente-t-elle le risque d'une instrumentalisation pour répondre à des considérations autres que l'intérêt général ?
- Si l'on considère que la relation entre l'ESS et l'économie publique est celle d'un partenariat, que font les pouvoirs publics des entreprises de l'ESS : sont-elles de véritables partenaires des politiques publiques ou des substituts/faire-valoir à moindre coût des politiques obligatoires de solidarité nationale ?

Dans le cas où l'ESS devient un prestataire de l'Etat, il peut y avoir mise en place de pratiques substitutives lorsque l'Etat est défaillant ou lorsqu'il change ses politiques. Mais ces pratiques sont directement dépendantes de la volonté (ou non) des pouvoirs publics qu'elles se mettent en place. L'une des conséquences de cette tension des relations peut être la perte de la capacité d'innovation des entreprises de l'ESS lorsqu'elles se cantonnent à remplir des missions de service public.

Le paysage général de l'économie est en mutation profonde, les références se perdent, l'économie numérique casse tous les codes mais aussi tous les acquis. Dans ce contexte, la prééminence des petites entreprises semble se faire au détriment de projets collectifs ; des entreprises se réclament de l'ESS alors qu'elles n'en respectent aucun des cadres. Nous sommes dans une période d'évolution, d'explosion du modèle de l'ESS, avec le risque de perdre, dans ce rapprochement avec le modèle dominant, le fondement même de l'intérêt général.

Les questions liées autant à l'ESS qu'à l'économie publique portent sur une conviction partagée que les entreprises publiques comme les entreprises de l'ESS ont une vocation commune pour l'intérêt général. Mais les conditions de sa mise en place tiennent autant à la possibilité des pouvoirs publics de faire respecter ce qu'est l'intérêt général qu'aux entreprises de l'ESS de le faire vivre dans un contexte politique et économique non favorable au collectif et prééminent sur un individualisme fort.

Economie publique comme ESS ont à défendre une conception partagée d'une économie dont la valeur centrale est l'intérêt général. C'est sans aucun doute par une alliance de ces pratiques régionales tant dans les entreprises de l'ESS que de l'économie publique que nous pourrions faire de chacune des entreprises des acteurs alliés pour le développement de l'intérêt général.

*« Laissez-vous guider par votre rêve, même si vous devez momentanément le mettre de côté pour trouver un emploi ou payer votre loyer. Et restez toujours ouvert aux opportunités de sortir du cadre pour mener la vie et faire les choses qui vous inspirent profondément : N'ayez pas peur ! »*

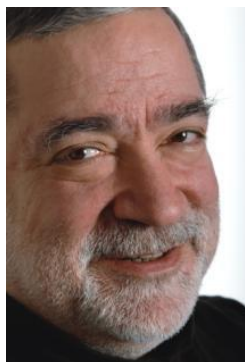
**Jane Goodall**

Primatologue, spécialiste des chimpanzés

# Pour moi c'est toujours NON

## Jean-Philippe Milésy

Rencontres Sociales



« ESS et Loi Travail : Pour moi aussi c'est NON ! » Tel était le titre d'un de mes derniers billets publiés dans ces « Brèves »

Après une absence très involontaire, la situation a hélas peu changé à mon retour, si ce n'est une intervention problématique de certains responsables de l'économie sociale et solidaire.

Près de trois mois après nous ne pouvons que confirmer notre option

à l'heure où le front syndical et le mouvement social, loin de s'affaiblir, s'est renforcé.

Les sept organisations initiales (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) ont été rejointes sur le fond par la CFE/CGC qui par la voix de son nouveau secrétaire général François Homméry a exprimé son refus du texte tel qu'imposé à l'Assemblée Nationale par le recours à l'article 49-3, même si son organisation ne rejoint pas le mouvement de protestation.

<http://www.cfecgc.org/actualite/tout/loi-travail-la-cfe-cgc-maintient-sa-position/>

Plus encore, les sondages, les uns après les autres, montrent qu'une large majorité des Français (près des deux tiers dans certaines études) soutient ce mouvement malgré une offensive politico-médiatique de désinformation sans précédent et une manipulation des peurs et de la violence très inquiétante du point de vue démocratique.

Pascal Santoni dans son blog sur *Médiapart* écrit : « Mais voilà il est de plus en plus difficile pour les faiseurs d'opinion de manipuler les esprits. Mercredi France 3, en présence de Philippe Martinez, invité, affiche les résultats d'un sondage "prémâché" auprès des téléspectateurs après un flot d'images des affrontements entre casseurs et police : « Débordements, violences, faut-il interdire les deux prochaines manifestations ? ». Manipulation encore. Mais plus de 20 000 réponses et un résultat qui laisse sans voix le présentateur : 61 % répondent non, ce que confirme un sondage Tilder-LCI-OpinionWay : plus de six Français sur dix (64%) estiment que « face aux mouvements sociaux », le gouvernement « doit retirer » le projet de loi travail. »

<https://blogs.mediapart.fr/pascal-santoni>

Dans cette résistance, où en sont les dirigeants de l'ESS ?

Si l'on s'en tient à l'Union des Employeurs de l'ESS (UDES) qui représente une large part des entreprises de l'ESS, notamment associatives, celle-ci semble avoir

choisi son camp puisque le 25 mai elle a signé un très agressif communiqué commun avec le MEDEF et d'autres organisations patronales ou libérales pour dénoncer les grèves

<http://www.udes.fr/actualites/communiquede-presse-commun>

Cette prise de position qui répond à une logique « patronale » sans prise en considération des valeurs et de l'histoire de l'ESS a été, heureusement dénoncée par plusieurs dirigeants et mouvements de l'ESS.

Ainsi Jean-Paul Benoît président de la fédération des Mutuelles de France écrit : « C'est avec effarement et colère que j'ai découvert aujourd'hui le communiqué de presse relatif aux mobilisations sociales en cours publié par l'UDES avec les organisations patronales. Nous refusons que le mouvement mutualiste puisse être associé à des prises de position aussi réactionnaires et violentes envers les syndicalistes et les salariés. »

Le Mouvement pour l'Economie solidaire, le Collectif des Associations Citoyennes, le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (MRJC, Culture et Liberté et d'autres groupements et entreprises de l'ESS ont tenu eux aussi à se démarquer d'un engagement très problématique.

On peut considérer les aspects les plus intéressants du texte comme le fait Hugues Sibille à propos du Compte personnel d'activité.

<http://www.lelabo-ess.org/et-l-emploi-dans-tout-ca.html>

On peut entendre que des employeurs de l'ESS se considèrent en difficulté devant tel ou tel aspect du droit du travail ; on sait la fragilité que présentent bien des TPE confrontées à une décision prud'homale. Mais l'ESS doit se rappeler avant tout qu'elle est constituée de « sociétés de personnes » ; que ces personnes sont dans leur immense majorité des salariés, des retraités, des sans-emplois ; que les « employeurs » de l'ESS (élus et salariés) en sont les « mandataires » et non des « patrons » au sens où on l'est au sein du MEDEF.

A ce titre ses organisations d'employeurs doivent marquer sinon leur soutien du moins leur compréhension à l'égard des luttes des salariés et non les condamner brutalement en mauvaise compagnie.

En s'affichant avec le MEDEF, l'UDES - qui pense ainsi « gagner » enfin sa représentation - ne fait qu'ajouter à l'illisibilité au sein de la société de l'ESS.

Elle le fait en un temps où, tout au contraire, devant le désastre économique, social, environnemental et démocratique du néo-libéralisme l'ESS pourrait aux côtés de services publics refondés, représenter une alternative sociale et durable ■

# Encore du nouveau dans l'évolution du paysage mutualiste

**Jacky Lesueur**

*Miroir Social*



Nous avons régulièrement l'occasion de faire état des nombreuses évolutions que connaît le paysage mutualiste de la fonction publique ces dernières années.

Regroupements, rapprochements et fusions se sont succédés et accélérés, parfois très logiquement entre mutuelles de la Mutualité Fonction Publique, parfois avec des institutions de prévoyance (avec plus ou moins de succès au-delà des effets d'annonces), voire avec des mutuelles d'assurances (cf Unéo avec la SGAM Covéa dernièrement), suscitant le cas échéant certaines interrogations, même si l'on pouvait considérer qu'il s'agissait de mouvements de « concentration » au sein du secteur non lucratif.

Lors de son assemblée générale du 9 juin, le groupe **Intériale** a créé la surprise en annonçant son alliance avec **Axa France**. Nous savions que le groupe Intériale (qui a créé son union mutualiste de groupe avec la mutuelle Intériale, la MGAS, Intériale Filia et Intériale Prévoyance en 2010) était en recherche de partenariats suite aux tentatives avortées avec

Unéo et la MGP (\*). Intériale a donc fait savoir que les délégués à son assemblée générale s'étaient très majoritairement prononcés en faveur d'une alliance stratégique avec AXA France. La mutuelle a donc effectivement fait le choix « *d'inventer une nouvelle approche de la protection sociale au service des agents publics.* »

Le communiqué publié souligne que cette alliance vise un accès amélioré aux soins et des services innovants, à conjuguer les atouts d'Intériale et d'AXA, avec des offres plus économes et plus complètes, des ressources supplémentaires et une dynamique porteuse qui allie efficacité et solidarité, et à apporter aux fonctionnaires quels que soient leur statut, leur niveau de responsabilité, leur poste et leurs besoins.

Ce partenariat, selon le groupe, consolide l'engagement mutualiste d'Intériale. Il a été rappelé qu'à l'issue du processus de sélection engagé, le conseil d'administration d'Intériale s'est prononcé en avril dernier en faveur de l'offre d'AXA à l'unanimité.

## **Une alliance, sous quelle forme exactement ?**

Le partenariat annoncé devrait prendre la forme d'une association loi 1901 dont les statuts devraient être très rapidement finalisés, l'idée étant de préserver l'autonomie et l'indépendance des deux maisons.

La première présidence tournante de 3 ans de cette structure devrait revenir au président d'Intériale.

Intériale et AXA France resteront des assureurs à part entière, avec leur gouvernance propre, chaque partenaire n'intervenant pas dans la gouvernance politique propre à l'autre partenaire. En fait, « *une structure souple pour concentrer l'énergie des partenaires sur ce qui compte vraiment : élaborer ensemble des politiques et des offres, inventer des services innovants, soutenir des actions de prévention, d'éducation sanitaire et financer l'action sociale.* » ▪

(\*) Pour mémoire :

- Fin 2014, Intériale a annoncé la mise en place de son projet de fusion avec la mutuelle du personnel communal de la Loire...
- Par ailleurs, elle s'est portée candidate avec succès en 2015, à la reprise de substitution de la Mutuelle des étudiants et a souhaité s'engager pour la survie du mutualisme étudiant.

**Les contributions aux Brèves du CIRIEC-France  
sont publiées sous la seule responsabilité de leurs auteurs.  
Le CIRIEC souhaite ainsi faire circuler librement la parole.  
Il se réserve le droit de sélectionner les textes  
en fonction de sa vocation : promouvoir la recherche et l'information  
sur l'économie d'intérêt collectif.**

## Thierry Beaudet, nouveau président de la Mutualité Française



**Thierry Beaudet** a été élu à la présidence de la Mutualité Française pour un mandat de cinq ans.

Enseignant, engagé dans l'Education populaire au secrétariat général puis à la direction de la Fédération des œuvres laïques de l'Orne, il s'investit dans la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN) dont il devient le président à partir de 2009.

Thierry Beaudet est membre du Conseil Economique, Social et Environnemental, dont il préside le groupe Mutualité, vice-président de la section des Affaires Sociales et de la Santé et membre de la commission Dépendance. Il a été co-rapporteur, avec Edouard Couty, d'un avis sur "la place des dispositifs médicaux dans la stratégie nationale de santé", adopté à l'unanimité le 27 janvier 2015.

Dès son élection, le nouveau président de la FNMF a donné le ton de l'orientation qu'il compte donner au mouvement mutualiste :

« Dans les prochains mois, je m'engage donc auprès de vous :

– D'abord à poursuivre la réforme s'agissant en particulier de la diminution de la cotisation fédérale.

– A poursuivre également les travaux sur l'évolution des structures fédérales. Je réunirai une assemblée générale extraordinaire à cet effet en décembre. Notre bon fonctionnement exige d'une part une capacité d'association large et en amont des mutuelles et unions dans leur diversité, d'autre part une capacité de décision réactive et efficace. Ces nécessaires améliorations nous y réfléchissons et les préparerons ensemble à l'occasion de réunions interrégionales organisées dès octobre.

**Enfin, je m'engage à faire de la Fédération, non pas seulement le syndicat professionnel qui défend nos intérêts, mais aussi le porte étendard d'un mouvement, un mouvement social, ouvert sur le monde, ses attentes et ses besoins. »**

>>> <http://www.mutualite.fr/wp-content/uploads/2016/06/FNMF-23JUN-DISCOURS-TBEAUDET.pdf>

## Bilan positif du Programme d'Investissements d'Avenir



Le bilan du premier Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) consacré à l'économie sociale et solidaire (ESS) est positif. Doté de 100 millions d'euros, ce programme aura permis de soutenir plus de 650 dossiers. Au total, ce sont plus de 400 millions d'euros de concours financiers impliquant également des partenaires privés que les structures et entreprises de l'ESS ont réussi à lever.

Les principaux bénéficiaires sont les associations (60%), suivi des coopératives (25%) et des entreprises sociales ou d'insertion (15%). Cela confirme la place importante des associations employeuses dans l'ESS, qui représentent les 2/3 des entreprises et des emplois.

Par secteur d'activité, les financements du PIA ESS ont bénéficié principalement aux organismes relevant des secteurs du médico-social, de la filière de gestion des déchets et dépollution, de l'industrie manufacturière et enfin de l'hébergement et de la restauration. Cela démontre qu'il y a des filières d'activités où l'ESS a des atouts et des arguments pour convaincre les investisseurs pour parier sur leur modèle.

En terme géographique, certaines régions se sont saisies de manière plus forte de l'opportunité du PIA ESS comme source de financement supplémentaire pour leur développement local. C'est le cas pour l'Ile-de-France, l'Est, le Sud-ouest et la coté méditerranéenne. La capacité des acteurs de l'ESS à travailler avec les collectivités territoriales permet de créer plus facilement une dynamique et favorise le développement territorial.

Ce programme contribue directement au changement d'échelle de l'ESS souhaité par le Gouvernement, comme le souligne **Martine Pinville**, secrétaire d'Etat en charge du secteur : « Parier sur l'économie sociale et solidaire, c'est un choix que notre Gouvernement assume depuis 2012. Le président de la République avait pris dix engagements à l'égard de l'économie sociale et solidaire et à ce jour ils sont tous remplis. Ce premier programme d'investissement est encore une étape positive qui participe à notre objectif de donner les moyens à l'économie sociale et solidaire de changer d'échelle. »



## Nouveau numéro de la *Recma*



Le numéro 340 de la ***Recma, revue internationale de l'économie sociale*** est disponible. Il est principalement consacré aux Sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic), et fait suite à l'Agora qui s'est tenue sur ce sujet, le 4 février dernier à l'Assemblée Nationale.

**Jean-François Draperi**, rédacteur en chef de la *Recma*, et **Alix Margado**, délégué innovation Scic à la CG Scop, publient un article très documenté sur les caractéristiques de ces entreprises qui connaissent un succès croissant depuis 2001.

A lire également, « *L'intérêt de la forme juridique Scic pour les groupements d'employeurs* », « *Les Scic, entreprises de demain. Le multi sociétariat à l'épreuve de la gestion* » et « *Du service public au service citoyen. La Scic, un statut adapté à cette ambition* »

On trouve aussi dans ce numéro de la *Recma* un article sur une nouvelle génération de coopératives de consommateurs : « *L'idéal coopératif dans une organisation contemporaine. Le cas de la coopérative de La Louve.* »

>>> [www.recma.org](http://www.recma.org)

## Formes et fondements de la créativité dans l'ESS

Cet ouvrage collectif, coordonné par [Laëtitia Lethielleux](#) et [Monique Combes-Joret](#), est le résultat des échanges, débats, tables rondes, ateliers de recherche autour de la thématique de **la créativité des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire** qui se sont déroulés à Reims, du 27 au 29 mai 2015, dans le cadre des XV<sup>e</sup> Rencontres du RIVUESS (Réseau InterUniversitaire de l'ESS).

32 chercheur-e-s ont participé à la rédaction de cet ouvrage pour expliciter les formes et les fondements de la créativité de l'ESS : initiatives citoyennes, projets collectifs, formes d'organisation, modes de financements et régimes d'action.

>>> Éditeur : [Editions et presses universitaires de Reims](#)

## Réinventer la monnaie



Le système monétaire et financier est sous le feu de nombreuses critiques. Parallèlement aux appels à le réformer, une multitude d'initiatives réinventent aujourd'hui la monnaie « par le bas » : monnaies locales, banques de temps, circuits de crédit mutuel...

Après trente ans de mondialisation financière, le système monétaire et financier est aujourd'hui sous le feu de nombreuses critiques. Les appels pour le réformer se multiplient tandis que de nombreuses innovations s'introduisent au sein du système actuel : monnaies locales, banques de temps, systèmes d'échanges locaux, crédit mutuel pour les PME, « crypto monnaies »... Ce dossier présente les principaux enjeux du débat et les acteurs clef d'un mouvement à géométrie variable.

Le dossier **d'Alternatives Economiques**, réalisé en partenariat avec l'**Institut Veblen**, présente les termes du débat et les alternatives qui émergent aujourd'hui un peu partout dans le monde.

>>> Disponible [sur commande](#) et chez les marchands de journaux

## SEMINAIRES SUR LA PHILOSOPHIE POLITIQUE DE L'ETAT

Notre partenaire, [Galilée.sp](#) organise quatre séminaires sur « [La philosophie politique de l'Etat](#) »

Dans le climat actuel de défiance à l'égard de la chose publique et alors que des défis majeurs sont à relever, le club de réflexion Galilée.sp a adopté lors de son dernier conseil d'administration un rapport sur la « Philosophie politique de l'Etat contemporain ».

Et si le malaise actuel des français vis-à-vis de la politique provenait tout simplement d'une perte de sens de l'Etat ? D'un déficit de réflexion sur la notion de « puissance publique », dont l'Etat républicain resterait la meilleure expression, dans un monde contemporain globalisé marqué par la déception européenne et l'extrême faiblesse de la gouvernance mondiale ?

Il est, paradoxalement, constaté tout à la fois de fortes attentes citoyennes de régulation (étatique ou supranationale) et un affaiblissement, de plus en plus perçu comme dangereux, de la puissance publique. Mais alors « Que faire ? ». Comment redonner aux citoyens leur rôle démocratique central, assurer les nécessaires régulations sécuritaires, économiques et sociales (notamment) sans tomber dans un excès préjudiciable d'étatisme ou les dangers avérés du nationalisme ?

Conscient de l'importance de l'enjeu, et désireux d'approfondir la réflexion dans un esprit « opérationnel » et sans *a priori* idéologique autre que le crédo républicain formant le socle de notre pacte social, Galilée.sp a souhaité une mise en débat du sujet à travers l'organisation de 4 séminaires thématiques.

### I – SEMINAIRE SUR L'ÉTAT (17 octobre 2016)

Face aux défis du moment (terrorisme, fondamentalisme, communautarismes, insécurité, chômage, crise économique et financière, transition énergétique, etc.) comment remédier au sentiment « d'impuissance publique » ? ; qu'est-ce qu'un Etat républicain dans la France d'aujourd'hui ? ; entre une Europe en crise qui déçoit l'espérance placée en elle et une décentralisation en « millefeuilles » qui déçoit tout autant, et dans une économie mondialisée gagnée au néo-libéralisme, quel(s) peut (peuvent) / doit(doivent) être la place / le rôle de l'Etat ?...

### II – SEMINAIRE SUR LA SECURITE (23 novembre 2016)

Face aux défis externes et internes, l'Etat a-t'il encore les moyens d'assurer convenablement la sécurité des français ? Nos armées, très sollicitées, bénéficient-elles du soutien et des moyens nécessaires ? Quelles sont leurs attentes ? Le rôle des services de renseignements a été réévalué : quel bilan des réformes récentes du renseignement interne ? La coordination des différents services, extérieurs et intérieurs, est-elle efficace ? Quelle stratégie ? Quels moyens ? L'organisation actuelle de la sécurité intérieure est-elle optimale ? L'Etat d'urgence n'interroge t'il pas le rapport entre police judiciaire et police administrative ? La justice joue t'elle son rôle ? A-t'elle les moyens et l'organisation adaptés ?...

### III – SEMINAIRE SUR L'ECONOMIE (18 janvier 2017)

Comment optimiser la création de richesses en France dans le cadre actuel d'échanges mondialisés, de la numérisation de l'économie et de la transition énergétique ? Le chômage est-il la manifestation d'un choix, politique occulte [protection de l'emploi plutôt que protection du travailleur/chômeur] ? L'augmentation des inégalités de revenu. Quelle redistribution ? L'économie sociale et solidaire. Comment relancer l'ascenseur social ? Comment assurer la nécessaire régulation de l'économie ? La question des déficits, de l'endettement ? Financiarisation de l'économie et économie réelle. L'économie grise (paradis fiscaux, criminalité internationale...) et son impact sur les Etats, la puissance publique, l'action publique ...

### IV – SEMINAIRE SUR LA LAÏCITE (21 février 2017)

Montée du fondamentalisme, de l'obscurantisme, des communautarismes, atteintes au « vouloir vivre collectif » ; lien entre montée de l'extrémisme identitaire et montée du fondamentalisme ? Quelle laïcité pour la France d'aujourd'hui ? Faut-il compléter la loi de 1905 ? La laïcité est-elle exportable ?

>>> Informations / Inscriptions : Gilbert Deleuil, Vice-président de Galilée.sp ([deleuilg@aol.com](mailto:deleuilg@aol.com))

# CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,  
créée il y a un siècle par le professeur Edgard Milhaud  
Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général :  
économie publique, économie sociale et économie paritaire

Ses travaux se réalisent à travers  
des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux, ...  
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations  
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique

Le CIRIEC est constitué de sections nationales  
La section française est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales  
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale,  
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres  
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par  
**Alain Arnaud**

Informations-adhésions : >>> [info@ciriec-france.org](mailto:info@ciriec-france.org)

## CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE

### **CIRIEC-France**

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris  
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : [info@ciriec-france.org](mailto:info@ciriec-france.org)  
[www.ciriec-france.org](http://www.ciriec-france.org)



---

*"Brèves du CIRIEC-France"* Lettre mensuelle électronique éditée par le CIRIEC-France

**Directeur de la publication : Alain Arnaud**



**Rédaction : Marcel Caballero**



Si vous souhaitez  
contribuer à alimenter les *Brèves du CIRIEC-France*



[marcel.caballero@club-internet.fr](mailto:marcel.caballero@club-internet.fr)

Les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs  
Ils peuvent être reproduits librement avec indication de la source